

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Martin, le 25 septembre 2023

Décisions du Conseil exécutif du 21 septembre 2023

1. Ventilation des subventions 2023 attribuées aux associations sportives de Saint-Martin

Consciente de la valeur et de l'implication active des associations et de leurs membres bénévoles dans le domaine du sport, la Collectivité d'Outre-Mer de Saint-Martin s'engage dans une démarche d'accompagnement et de soutien financier des associations sportives locales, notamment dans une logique de préservation de la cohésion sociale du Territoire (Manifestations sportives, aide pour le fonctionnement etc.).

Dans le cadre de son Schéma Territorial du Développement du Sport, adopté par le Conseil Territorial en avril 2018, la Collectivité de Saint-Martin octroie chaque année des subventions permettant de soutenir l'activité des associations du territoire.

La commission des sports a émis, le 03 juillet 2023, un avis favorable aux différentes demandes de subventions formulées par les associations. Le Conseil exécutif approuve l'attribution de subventions aux ligues, comités et associations sportives, pour un montant de total de 199 005,00 € aux structures locales suivantes :

- Comité Départemental de Pétanque des Iles du Nord
- Ligue de football de Saint-Martin
- Comité Territorial de Basket-Ball des Iles du Nord
- Speedy Plus

Ces subventions permettront aux associations sportives locales :

- De se développer ;
- D'acquérir de nouveaux équipements ;
- De développer leurs compétences internes ;

| Contact Presse DIRCOM : Nathalie Longato-Rey | Tél : 0590 29 56 60

Email : dircom@com-saint-martin.fr

Website : www.com-saint-martin.fr



2. Délibération portant sur l'attribution d'un accord-cadre à bons de commande multi attributaire pour l'acquisition de livres scolaires et non scolaires et autres supports pédagogiques

Cette consultation a pour objet l'acquisition de fournitures diverses, de matériels pédagogiques, de manuels scolaires et de supports pédagogiques pour l'ensemble écoles élémentaires et maternelles de la Collectivité de Saint-Martin pour les besoins courants, et par l'intermédiaire d'un ou plusieurs catalogues pour des besoins spécifiques.

En l'occurrence, il s'agit d'une part de l'application d'une compétence de la Collectivité de Saint Martin puisqu'elle assure les dépenses d'équipement et de fonctionnement des écoles (cf. art. L. 212-4 du Code de l'Education), et d'autre part de la volonté de la collectivité d'appliquer le principe de gratuité de l'école par le prêt des manuels scolaires.

Le but de la consultation est d'offrir une grande diversité de choix aux enseignants.

Les prestations sont réparties en trois lots.

Lot n°1 : Matériels pédagogiques pour les écoles élémentaires et maternelles

Lot n°2 : Livres et manuels scolaires pour les écoles élémentaires et maternelles

Lot n°3 : Livres non scolaires pour les écoles élémentaires et maternelles

Le Conseil exécutif du 21 septembre 2023 décide d'entériner la décision de la commission d'appel d'offres du 26 juillet 2023 afin d'attribuer à l'entreprise ARTEMIS LDE, seule à avoir répondu dans les délais l'accord-cadre à bons de commande multi-attributaire pour l'acquisition de livres scolaires et non scolaires et autres supports pédagogiques pour l'ensemble des écoles élémentaires et maternelles de la Collectivité de Saint-Martin.

Les services bénéficiaires de ces articles sont les suivants :

- Les 8 écoles maternelles de la Collectivité (73 classes – 1 259 élèves à la rentrée 2023)
- Les 7 écoles élémentaires de la Collectivité (130 classes – 3 486 élèves à la rentrée 2023)

Le nombre de classes peut varier selon l'année, à la hausse ou à la baisse.

Les candidats s'engagent à fournir tous les ouvrages disponibles du secteur d'activité quels que soient l'éditeur concerné.

Les livres sont destinés à une utilisation exclusive dans les établissements et ne sont pas destinés à faire l'objet de prêts.

3. Délibération portant attribution du marché public n°2301013 sous forme d'accord cadre à bons de commande intitulé « CERTIFICATION INTERNATIONALE EN LANGUE ANGLAISE POUR LES BESOINS DE LA COLLECTIVITÉ DE SAINTMARTIN »

Le bilinguisme constituant une part constitutive de l'identité Saint-Martinoise, il a vocation à être dûment reconnu par les autorités nationales. L'évolution du corpus juridique français et des mentalités le permet.

La collectivité de Saint-Martin a ainsi entamé depuis de nombreuses années des démarches de reconnaissance de la langue régionale « créole anglais » ainsi que le déploiement avec le rectorat des classes bilingues.

Le développement du bilinguisme et la reconnaissance de notre territoire comme étant un territoire bilingue passe : d'une part, par la mise en place d'outils permettant de quantifier et d'évaluer les niveaux et d'autre part, par la mise en place d'outils permettant d'assurer la montée en compétence en anglais des élèves et du personnel de la Collectivité (en particulier : ATSEM et personnels de bibliothèque).

Dans cette visée, la collectivité de Saint-Martin a fait le choix de la certification Cambridge, laquelle permet :

- Une reconnaissance internationale
- Une évaluation objective

- Un renforcement de la confiance
- Une promotion de la diversité linguistique
- Une perspective d'attraction d'investissements étrangers
- Une reconnaissance des agents de la Collectivité

En somme, l'utilisation de la certification Cambridge dans le déploiement du bilinguisme à Saint- Martin peut offrir de nombreux avantages pour les apprenants, les écoles, les employeurs et la Collectivité dans son ensemble. Elle peut aider à renforcer la compétitivité de Saint-Martin sur la scène internationale et à promouvoir la diversité linguistique dans la région.

S'agissant des élèves, l'Université de Cambridge est à l'origine d'une dizaine de diplômes d'anglais : Young Learners, Key English Test, Preliminary

Le Conseil exécutif, décide d'attribuer le marché à l'entreprise WORLD EXPERIENCE, pour un montant maximum non contractuel de 3 000 000 € HT. Et ce pour une durée d'un an, renouvelable trois fois. En attribuant ce marché, Monsieur le Président est autorisé à signer le marché DE CERTIFICATION INTERNATIONALE EN LANGUE ANGLAISE.

4. Délibération portant attribution du marché public « REALISATION D'UN ETAT DES LIEUX ENVIRONNEMENTAL DU LAGON DE SIMPSON-BAY », référencé sous le n°22.01.037.

Le Lagon de Simpson-Bay (12,5 km²) est le plus grand corps d'eau dans la Caraïbe, partagé par deux pays (il était autrefois le plus grand corps d'eau fermé dans la Caraïbe du Nord-Est).

Par sa taille et sa position à l'interface entre les deux territoires, et notamment entre des zones de fortes activités économiques et touristiques (aéroport, ports de plaisance, chantiers navals, restaurants, centre-ville de Marigot, etc.), le Lagon de Simpson-Bay représente un enjeu transfrontalier important pour

l'aménagement et la valorisation du territoire, mais aussi un défi en termes de développement durable, de qualité de l'environnement et de protection et de reconquête de sa biodiversité.

Ce lagon fait l'objet d'une action prioritaire du Programme de coopération territoriale européenne Saint-Martin/Sint Maarten 2014-2020 intitulée "Plan de gestion conjointe du lagon de Simpson-Bay".

Ce « plan de gestion conjointe du lagon » devait fixer le cadre de gouvernance du lagon et d'assurer la coordination de projets de protection de l'environnement et d'utilisation économique raisonnée et durable du lagon avec Sint Maarten et devait être réalisé à la suite de plusieurs opérations dont notamment la réalisation d'un état des lieux environnemental. Les aléas calendaires (notamment suite au COVID en 2020-2021) ne permettront pas de réaliser le Plan de Gestion attendu dans les délais impartis : cette phase sera reportée sur la prochaine programmation INTERREG 2021-2027 (4,5 M. € disponibles pour la coopération entre les deux parties de l'île).

Le Conseil exécutif, du 21 septembre 2023 décide d'attribuer le marché portant sur la réalisation d'un état des lieux environnemental du Lagon de Simpson-Bay, référencé sous le numéro de marché 22.01.037 et d'un montant de 160 884,50 euros HT, au groupement formé par la Société CREOCEAN, mandataire : de solliciter le FEDER INTERREG V-A Saint Martin/Sint Maarten pour la période 2014/2020 dans le cadre du financement de cette étude

Le marché portant sur la "réalisation d'un état des lieux environnemental du lagon de Simpson-Bay" présente cinq phases d'étude :

- Phase 1 : Synthèse des connaissances ;
- Phase 2 : Etude sur la qualité des sédiments ;
- Phase 3 : Etude sur la qualité de l'eau et les sources de pollution ;
- Phase 4 : Etude écologique, flore et faune ;
- Phase 5 : Conclusions

5. Intention de relance du processus de l'adressage sur le territoire de Saint-Martin

L'offre sur mesure de La Poste, dont les grandes lignes ont déjà été présentées aux élus à l'occasion de la séance du 20 Juillet 2023 du Conseil Territorial, permettra à la Collectivité d'être en conformité avec la loi 3DS du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.

La mise à jour et la publication de ces adresses permettront en créant sa Base Adresse Locale (BAL), d'alimenter la Base Adresse Nationale (BAN), définie par l'article R. 321-5 du Code des relations entre le public et l'administration, et produite par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) en tant que composante du service public des données de référence.

Le Conseil Exécutif décide d'approuver la relance du processus de l'adressage sur le territoire de Saint-Martin et d'affirmer son intention d'instaurer un partenariat avec l'entreprise publique « Groupe La Poste » dans cette visée ; et d'engager les démarches nécessaires en ce sens.

Un accompagnement pour une prise en main de la Base Adresse Locale sera inclus dans ladite proposition. La Poste proposera également à la Collectivité l'intervention de Géoptis qui est une entreprise filiale du Groupe spécialisée dans la collecte, le traitement et la restitution de données territoriales sur le classement des voies.

Il s'agira de mettre en place un outil qui permettra de définir et de piloter ces politiques publiques, d'instaurer des stratégies publiques optimisées et de prendre des décisions éclairées en matière de planification et de gestion budgétaire de la Collectivité.